

ETAT SOUVERAIN ET CONCEPTION DU POUVOIR POLITIQUE EN AFRIQUE : L'URGENCE D'UNE DECONSTRUCTION POUR UNE REFONDATION POLITIQUE

Ekoué FOLIKOUE
Université de Lomé (Togo)
E-mail : erfolikoue@gmail.com

Résumé : Beaucoup de pays africains sont dans des crises politiques liées à la nature des régimes qui régissent l'espace politique des Etats après les indépendances : le régime dictatorial. Presque trente ans après, la lutte des années 90 est toujours d'actualité car beaucoup n'ont pas véritablement changé de régime. La présente réflexion établit, à titre indicatif, une liste de trois catégories de pays sur le continent. L'analyse des cas de la deuxième catégorie, fait remarquer qu'outre l'élément de troisième mandat présidentiel qui est source de crise il y a toujours le recours au principe de la souveraineté brandi comme arme juridique imparable pour défendre une position. Or, d'une part, si la souveraineté appartient au peuple, le chef de l'Etat n'a-t-il pas l'obligation d'écouter le peuple pour éviter le risque de la confiscation du pouvoir ? Et d'autre part, si l'on observe le désir des Etats de créer des ensembles politiques plus grands, ne devrait-on pas procéder à une réinterprétation du principe de la souveraineté pour ce qui est en gestation ? L'Afrique, en ce XXI^e siècle, ne peut-elle pas, offrir une nouvelle forme politique au monde entier en repensant le principe de la souveraineté ? L'idée de souveraineté partagée et la conception d'un pouvoir-avec les autres ne seraient-elles pas ainsi des pistes d'innovation ?

Mots-clés : Grands ensemble politiques, souveraineté partagée, conception du pouvoir, désobéissance civile.

Abstract: Many African countries are going through political crises related to the nature of regimes that occupy the political space of the post-independent states: the dictatorial regimes. The struggle for democratic dispensation is still relevant after almost thirty years because many states did not actually change their regimes. This reflexion establishes an indicative list of three categories of countries on the continents. The analysis of the second category reveals that, apart from the case of the third presidential term which is at the origin of many crises, many countries resort to the principle of sovereignty by brandishing it as a legal weapon to defend their position. On the one hand, if the sovereignty belongs to the people, is it not an obligation for the head of the state to listen to the people in order to avoid the confiscation of power? On the other, if one notices the desire of the States to create greater political

entities, should it not be good to proceed to a re-interpretation of the principle of sovereignty? The idea of a shared sovereignty and the conception of power with the others would not constitute avenues for innovation in political regimes.

Keywords: great political entities, shared sovereignty, conception of power, civil disobedience

Introduction

D'une manière phénoménologique, c'est st une évidence que beaucoup de pays africains sont en crise. Et à bien des égards, il s'agit essentiellement de crise politique liée à la nature des régimes qui régissent l'espace politique des Etats après les indépendances : le régime dictatorial. Hannah Arendt, dans son livre *Les origines du totalitarisme* faisait déjà remarquer que, dans un tel système, les forces de défense, de sécurité et de l'ordre, constituent le centre du pouvoir. Et pour Raymond Aron, dans *Démocratie et totalitarisme*, un tel régime se caractérise par la monopolisation de l'espace politique par un seul parti (Parti-Etat, parti unique). Et ce parti, qui transforme son idéologie en vérité absolue, crée une situation de terreur par la violation des droits de l'homme. Telle est la situation qui a conduit, depuis les années 1990, à de vives contestations des citoyens qui aspirent légitimement à un mieux-être dans l'espace politique de leur pays en Afrique. Les citoyens ont, en effet, compris que leur nature d'être politique ne peut se réaliser pleinement que dans un espace qui fait place au pluralisme politique d'où le rejet du totalitarisme pour un Etat de droit démocratique. Car selon Edgar Morin la démocratie, religion de la pluralité, se présente comme le régime qui s'oppose au monolithisme. Les Etats en Afrique sont ainsi depuis plus de deux décennies dans une phase de mutation de régime politique.

Si les années 1960 ont été celles des luttes pour les indépendances, les années 1990 ont été celles des revendications pour la démocratie. Et presque trente ans après, la lutte des années 90 est toujours d'actualité car beaucoup de pays en Afrique n'ont pas véritablement changé de régime. On a assisté à de simples habillages juridiques sans de vrai changement de système et de paradigme. Or le changement de régime n'est pas une simple affaire d'habillage juridique et depuis La Boétie on sait qu'il ne suffit pas de tuer le

tyran pour supprimer la tyrannie. Ainsi si l'on tient compte de la situation actuelle, on peut établir, à titre indicatif, une liste de trois catégories de pays.

La première catégorie est celle des Etats où la démocratie est en marche : Ghana, Bénin, Sénégal, Botswana, Libéria, Afrique du Sud et éventuellement la Gambie après l'épisode de Yaya Jameh.

La deuxième catégorie est celle des pays à problème par rapport à l'édification de l'Etat de droit démocratique : Algérie, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo Brazzaville, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Conakry, Kenya, Mali, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo, Soudan, Tchad, Togo, Zimbabwe après la longue période de Mugabe.

La dernière catégorie ne contient, pour l'instant, qu'un seul pays qui semble être pris par certains comme un modèle mais c'est un modèle problématique à bien des égards. Ce pays c'est le Rwanda.

Et dans la deuxième catégorie, trois pays peuvent être considérés comme les exposants de tous les éléments de la crise du pouvoir politique en Afrique. Il s'agit du Burundi, de la République démocratique du Congo et du Togo. Ces trois pays montrent, malgré leurs histoires différentes, des éléments communs : le recours incessant au principe de la souveraineté pour une confiscation du pouvoir et la conception même du pouvoir.

Notre réflexion s'articulera donc autour de trois axes : le principe de la souveraineté et ses problèmes, ensuite la conception dominatrice et totalitariste du pouvoir et enfin une déconstruction en vue de la redécouverte des présupposés du politique pour un fondement de la souveraineté et du pouvoir partagé dans une Afrique en mutation.

1. Le principe de la souveraineté des Etats en Afrique et son utilisation abusive

1.1. Analyse du cas des trois pays présentant les éléments de la crise du pouvoir politique en Afrique

Les situations des trois pays cités plus haut comme pays-exposants nous serviront d'illustration pour poser le problème de ce premier axe qui concerne en quelque sorte tous les pays africains et puis nous ferons une analyse du principe même de la souveraineté comme essence de l'Etat moderne (cf. J. Bodin).

1.1.1. Le cas du Burundi

En 2003, le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Force de Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) est devenu un parti politique et son chef Pierre Nkurunziza, ancien ministre de la bonne gouvernance du gouvernement de transition du président Domitien Ndayizeye, a été élu comme président de la république de Burundi le 19 août 2005 et réélu en juin 2010.

En 2015, il avait décidé de briguer un troisième mandat, ce qui était contraire à l'article 96 de la Constitution du Burundi mais il s'impose en avril 2015 comme candidat de son parti et sa candidature fut finalement validée par la Cour Constitutionnelle. En mai 2015 à la suite d'un déplacement à Dar Es Salem pour un sommet, le Général Godefroid Niyombare tente un coup d'Etat pour le destituer. Mais après des protestations de l'UA et de la communauté internationale, Nkurunziza retourne dans son pays comme président légal du Burundi et après des élections contestables il est déclaré le 24 juillet 2015, Président du Burundi par la Commission électorale nationale indépendante. La crise enclenchée par sa candidature pour un troisième mandat se poursuit et face à toutes les contestations venant de l'extérieur sur à propos de certaines de ses décisions, il a recours au principe de souveraineté pour tout refuser. La souveraineté peut-elle être un rempart à tout, justifiant toute prise de position et reléguant les autres Etats à une forme d'impuissance ?

1.1.2. Le cas de la République Démocratique du Congo de Joseph Kabila

Joseph Kabila est arrivé au pouvoir le 26 janvier 2001 après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Après avoir fait deux mandats, Joseph Kabila ne pouvait plus être candidat aux élections présidentielles mais il est resté encore plus d'un an avec beaucoup de répressions policières motivées par le fameux recours à l'expression sacro-sainte "pas d'atteinte à l'ordre public". La république dite démocratique, mais qui a très peu de pratiques démocratiques, est en crise perpétuelle même après les dernières élections décembre 2018 et qui ont été contestables surtout au niveau de la proclamation des résultats. Kabila, avant de quitter le pouvoir à la suite des élections problématiques et sous prétexte de la souveraineté, a fait proclamer

par la Cour Constitutionnelle les résultats litigieux pour empêcher toutes interventions de la communauté internationale.

Une fois encore le principe de souveraineté a été utilisé pour empêcher la délégation de l'Union Africaine (U.A.) dirigée par Paul Kagame de se rendre en RDC. La souveraineté est présentée comme un rempart pour justifier l'inacceptable qu'on va chercher à normaliser par un jeu juridique.

1.1.3. Le cas du Togo

Pour le Togo on retrouve presque les mêmes éléments. En février 2005, l'armée confie le pouvoir à Faure Gnassingbé à la mort de son père Eyadema. A la suite des protestations des citoyens et de la communauté internationale, on organise des élections en avril 2005 pour rendre acceptable ce qui ne l'était pas. En 2006 il y a eu un Accord Politique Global (APG), qui a fait baisser la tension dans le pays. En 2010 et en 2015 il fut réélu suite à des élections contestées et contestables. Nous sommes ici aussi en présence d'un troisième mandat à la différence que, dans ce cas d'espèce, la Constitution modifiée en 2002 avait déjà fait sauter le verrou constitutionnel de ne pas dépasser deux mandats. Cette modification constitutionnelle en soi est déjà un problème car elle s'apparente à des modifications faites sur mesure.

Dans ce troisième cas, il y a une autre particularité qu'on ne retrouve pas dans les deux premiers. Le Togo est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette communauté regroupant des Etats souverains avait adopté en 2001 à Dakar un Protocole additionnel sur la démocratie et la bonne gouvernance dans son espace. Et dans l'esprit de ce protocole, les Etats membres de la CEDEAO ont statué à Accra sur la limitation de mandat présidentiel comme pratique commune dans leur espace. Et deux Etats au nom du principe de la souveraineté ont refusé : la Gambie représenté par Yaya Jammeh et le Togo, représenté par Faure Gnassingbé.

Dans les trois cas de figure, outre l'élément de troisième mandat présidentiel qui est source de crise puisque les citoyens ne veulent plus de président à vie, il y a toujours le recours au principe de la souveraineté qui est brandi comme l'arme juridique imparable pour défendre une position.

La première question qu'on peut légitimement se poser pour aller plus loin dans l'analyse et le questionnement du principe de la souveraineté est de savoir, si un chef d'Etat peut recourir à ce principe dans tous les cas et surtout quand il ne s'agit en réalité que de la défense de son intérêt et non celui de tout le peuple ?

Ensuite si la souveraineté appartient au peuple, un chef d'Etat peut-il se prévaloir de son statut juridique pour se positionner comme détenteur de la souveraineté au lieu d'être le représentant de l'Etat souverain ? N'y a-t-il pas une nuance à la fois juridique et surtout philosophique entre le détenteur de la souveraineté et le représentant de l'Etat souverain ? Question cruciale qui a déjà été posée à la naissance de l'Etat moderne par les pères fondateurs qui ont montré que, si la souveraineté est l'essence de l'Etat moderne, le détenteur de la souveraineté est dans la démocratie moderne le peuple et non plus le monarque. Si la souveraineté appartient au peuple, le chef de l'Etat n'a-t-il pas l'obligation d'écouter le peuple ? Sinon n'y aurait-il pas risque de confiscation de ce qui fait de nous une entité politique souveraine dans un espace territorial donné ?

En restant même dans la logique du principe de la souveraineté posée depuis Jean Bodin au XVI^e siècle comme essence de l'Etat moderne et en tenant compte du débat qui va de Bodin aux contractualistes du XVIII^e siècle, un chef d'Etat, en tant que représentant de l'Etat, ne peut pas brandir uniquement pour ses propres intérêts le principe définissant l'Etat pour lier tout un peuple, sans courir le risque de la désobéissance civile qui est un droit et un droit de résistance des citoyens dans le cadre même de la légalité républicaine. A ce sujet, H. Arendt (1972, p. 76-77) développe toute une réflexion entre les structures étatiques et les formes de contestation qui peuvent s'y opposer et elle met en exergue la désobéissance civile en ces termes :

Des actes de désobéissance civile interviennent lorsqu'un certain nombre de citoyens ont acquis la conviction que les mécanismes normaux de l'évolution ne fonctionnent plus ou que leurs réclamations ne seront pas entendues ou ne seront suivies d'aucun effet ou encore, tout au contraire, lorsqu'ils croient possible de changer d'attitude un gouvernement qui s'est engagé dans une action dont la légalité et la constitutionnalité sont gravement mises en doute... La désobéissance civile peut être dirigée vers des changements désirables et nécessaires, ou vers la préservation ou la restauration nécessaire et désirable du statu quo... La désobéissance civile ne saurait être assimilée à la délinquance de droit commun. Il existe une différence entre le criminel qui

prend soin de dissimuler à tous les regards ses actes répréhensibles et celui qui fait acte de désobéissance civile en défiant les autorités et s'institue lui-même porteur d'un autre droit.

Depuis 1990 des pays africains aspirent à un changement de régime qui tarde à se réaliser. Et quand on observe ce qui se passe, on peut bien se demander, en paraphrasant le président algérien Ben Bella, si l'on n'a pas instauré, dans les pays africains, la dictature par la confiscation du pouvoir alors qu'il s'agissait de construire l'Etat de droit démocratique pour un mieux-être des citoyens ?

1.2. Des questions sur la compréhension du principe même de la souveraineté

L'Etat est une forme d'organisation politique de la modernité qui est venue après la polis grecque et la civitas romaine. Parler d'Etat moderne, en mettant l'accent sur la souveraineté, c'est faire référence de façon explicite à l'œuvre philosophico-juridique de Jean Bodin qui a fait de la souveraineté l'attribut essentiel de l'Etat. Sa révolution consiste donc à déplacer la souveraineté des qualités physiques de quelqu'un pour qu'elle soit essence même de l'Etat. Dès lors pas d'Etat moderne sans la souveraineté. En défendant cette conception, O. Beaud (1994, p. 50) affirme que Bodin s'est éloigné de l'idée de la souveraineté au sens médiéval.

La souveraineté de l'Etat moderne, rompt avec la 'constitution' du Moyen Age qui repose, dans sa structure interne, sur le principe constitutionnaliste du consentement entre le roi et les états pour ce qui concerne les décisions politiques essentielles, et, dans sa structure externe, sur l'existence d'une République chrétienne témoignant de la domination de l'Eglise sur les royaumes... Les royaumes ont, par opposition à l'Etat moderne, une puissance limitée à l'intérieur, par les innombrables titulaires de pouvoir – féodaux, estats et ville – et à l'extérieur, par l'Eglise et Empereur. Ils n'ont pas une souveraineté moderne qui réalise la concentration de pouvoirs et la clôture des systèmes juridiques étatiques entre eux.

On peut voir qu'il s'agit, dans ce contexte, d'établir et de consacrer le principe d'autonomie du politique défendu déjà, avant Bodin, par Machiavel, et de donner une assise au pouvoir politique comme pouvoir indépendant qui se suffit et ne doit plus être mis sous tutelle. C'est bien le rejet du césaropapisme ou de la subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. C'est dans ce contexte de recherche de l'autonomie politique que la souveraineté a été forgée pour devenir la substance de l'Etat. Bodin, comme

d'autres penseurs de l'époque, s'inquiétaient en effet des effets désastreux, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, des guerres civiles et religieuses ; il fallait trouver une solution pour donner une assise au politique, qui ne voulait plus se penser comme une œuvre de Dieu mais comme une affaire des hommes selon Gérard Mairet (2009, p. 12)

La souveraineté est éminemment puissance profane : la politique des Modernes est moderne, justement, non parce qu'elle aurait évacué le sacré du champ de la politique, mais parce que son sacré, elle le trouve dans un fondement radicalement profane de la puissance. C'est cela qui est sacré pour les Modernes : le caractère profane de la puissance. Celle-ci ne procède ni d'un dieu ni d'une nature, pour la raison qu'elle procède de soi.

En prenant en compte ce contexte d'émergence de l'Etat souverain, on peut affirmer sans aucun doute comme le fait A. Cambier (2004, p. 8) que : « L'Etat est le fruit de l'aspiration des êtres humains à maîtriser eux-mêmes leur vie collective. L'invention de l'Etat illustre la révolution humaniste de l'immanence qui consiste à ne puiser que dans nos propres forces les moyens politiques du vivre en commun, pour nous épanouir à la fois ensemble et chacun ».

Dès lors la souveraineté est ainsi devenue un concept constitutif de l'Etat dans la modernité avec la forme d'Etat-Nation. Chaque Etat, en tant qu'Etat Nation revendique sa souveraineté avec son principe corollaire, celui de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un autre Etat. Mais si l'on observe l'évolution actuelle des Etats qui sont devenus de petits espaces dans le processus de la mondialisation d'une part, et si l'on tient compte du désir des Etats africains qui cherchent comme les autres à créer des ensembles politiques plus grands comme la CEDEAO (espace économique et politique des pays de l'Afrique de l'ouest) et surtout comme l'Union Africaine (U.A.) d'autre part, peut-on continuer sans aucune réinterprétation du principe de la souveraineté ? La souveraineté était-elle un dogme ou une solution à un problème politique historique dont les termes peuvent varier ?

Si Bodin a su théoriser le principe de la souveraineté dans sa forme moderne pour les Etats-Nations, ne pouvons-nous pas, tout en gardant le souci de l'autonomie, penser, en notre temps, à l'idée d'une souveraineté partagée qui irait avec les nouvelles constellations politiques en gestation ? L'Afrique, en ce XXI^e siècle, ne peut-elle pas, après l'Europe du XVI^e siècle, offrir une nouvelle forme politique au monde entier en repensant le principe

de la souveraineté et en questionnant la conception même du pouvoir dans l'espace politique, espace nécessaire à l'accomplissement de tout individu ?

2. La conception dominatrice du pouvoir en crise : de l'idée du pouvoir-sur à l'idée d'un pouvoir-avec

Dans les manifestations des crises du pouvoir politique en Afrique, il y a un élément constant qui revient dans tous les pays et cet élément résulte de la conception même du pouvoir ou de l'autorité politique. Dans le langage ordinaire l'autorité renvoie au droit de commander, au pouvoir qu'a une personne d'imposer l'obéissance. Elle crée ainsi deux catégories : celle de ceux qui commandent et celle de ceux qui doivent obéissance. L'autorité renverrait par conséquent à l'idée de faire sentir son pouvoir et de ce fait elle impliquerait l'idée de l'imposition d'une volonté à une autre. Et ainsi le pouvoir politique est devenu une affaire de domination. Autorité et pouvoir signifieraient donner des ordres aux gouvernés pour les dominer et dans ce sens le pouvoir refuse toute forme de contestation qui serait un rejet de sa volonté. Il s'est établi dès lors et de façon insidieuse mais certainement erronée un lien intrinsèque entre les termes pouvoir, autorité et domination et cela est assez manifeste chez les personnes détenant l'autorité dans nos pays en Afrique. Or, selon M. Revault d'Allonnes (2006, p. 38) : « l'exercice de la domination engendre – par contrainte ou par captation – des modes de soumission qui vont de l'obéissance forcée à l'enchantement de la servitude, en passant par le consentement à l'autorité... des modalités instrumentales de la domination. » Or la vraie question que nous devons nous poser à la suite du philosophe Hannah Arendt est de savoir si le problème du politique se résout dans le schème commandement / obéissance manifesté par le pouvoir politique dans sa phénoménologie en Afrique ?

Dans l'approche de H. Arendt il y a le désir et surtout la volonté de ne plus réduire le politique au pouvoir et le pouvoir à la domination. Le refus de cette réduction nécessite une clarification conceptuelle qui passe par une redéfinition du concept du pouvoir qui, selon H. Arendt (1972, p. 144),

correspond à l'aptitude de l'homme à agir, et à agir de façon concertée. Le pouvoir n'est jamais une propriété individuelle ; il appartient à un groupe et continue à lui appartenir aussi longtemps que ce groupe n'est pas divisé. Lorsque nous déclarons que quelqu'un est au pouvoir, nous entendons par là qu'il a reçu d'un certain nombre de personnes le pouvoir d'agir en leur nom. Lorsque le groupe d'où le pouvoir émanait à l'origine se dissout (potestas in

populo – s'il n'y a pas de peuple ou de groupe, il ne saurait y avoir de pouvoir), son pouvoir se dissipe également.

Cette citation de la philosophe met clairement en évidence que le pouvoir loin d'être considéré comme une domination sur les autres peut être saisi comme une aptitude humaine à agir et à agir avec les autres de façon concertée car le pouvoir présuppose nécessairement la pluralité d'êtres et d'hommes. M. Revault d'Allonnes (2006, p. 40) va appuyer cette conception de Hannah Arendt en soutenant que :

Non seulement le pouvoir ne se réduit pas à la domination (au pouvoir sur), mais il est indissociable de la pluralité, c'est-à-dire de la condition humaine de pluralité. Ce n'est pas l'homme au singulier qui vit sur terre et habite le monde, ce sont les hommes. La pluralité est la loi de la terre. Le pouvoir ne repose que sur la mise en commun des paroles et/ou des actes. Il n'existe véritablement que là où une action en commun est réglée par un lien institutionnel reconnu. Il est pouvoir avec et non pouvoir sur. Il n'implique en rien le fait de se soumettre à la volonté d'autrui...

Cette façon de concevoir le pouvoir et de le distinguer ainsi de la domination nous semble être un passage obligé pour le questionnement de la pratique du pouvoir dans l'espace politique dans les pays. Car s'il n'y a pas de pouvoir sans les autres et sans un peuple, alors il y a lieu de s'interroger sur les différentes représentations sur le pouvoir afin de le découvrir essentiellement comme une aptitude à agir et agir de façon concertée. La concertation prenant en compte la pluralité d'hommes composant le peuple ou le groupe que l'on dirige devient un élément indispensable pour repenser le politique dans les pays africains surtout afin de passer véritablement de la conception du pouvoir-sur (conception dominatrice) à la conception du pouvoir-avec (conception du pouvoir partagé).

On entend souvent dire de la part des autorités politiques, « nous sommes les serviteurs du peuple », mais les pratiques reposant sur une conception partagée du pouvoir sont en déphasage avec leurs propos. N'est-ce pas ce que le philosophe africain Ka Mana a appelé paradoxe central dans les sociétés africaines qui apparaissent fondamentalement comme des sociétés bloquées à cause de l'écart entre le dire et le faire, l'institué et le vécu ? T. Diakité (1986, p. 83) renchérit lorsqu'il écrit :

Dans l'esprit de bien des gens, faire de la politique rime avec s'enrichir. Les hommes politiques africains apparaissent comme une nouvelle classe d'hommes d'affaires...Ce sont les grands qui par leur paraître... contribuent à semer dans les masses l'esprit de matérialisme exacerbé, l'esprit mercantile qui

ramène tout à l'argent et qui tend à étouffer les vraies valeurs de la société en faisant de l'argent et de la seule richesse matérielle, la norme unique de l'honorabilité sociale... Pour assumer et tenir leur rang dans un tel contexte, ils ne peuvent évidemment ni se limiter à leurs seules rétributions ou salaires, ni donner l'exemple d'une gestion saine et intègre. Directement ou indirectement, ils s'approprient les biens du peuple. Tous s'emploient à se servir de l'Etat plutôt qu'à le servir.

Dans des pays en crise sur le continent africain, le changement de la conception du pouvoir est plus qu'une nécessité sinon comment pourrions-nous fonder et défendre valablement l'idée d'une gouvernance partagée qui ne saurait être une importation de l'étranger ou encore un simple slogan à l'ère de la décentralisation devenue une autre obligation vitale pour nos sociétés qui ont besoin d'un rapprochement du pouvoir du citoyen ? Comment les idées de gouvernance partagée, de contrôle citoyen peuvent-elles devenir effectives et efficaces si elles ne passent pas par une analyse critique de la conception du pouvoir qui est source de querelles et de tensions ?

En défendant l'idée de pouvoir-avec les autres, qui est une remise en question de la conception du pouvoir-sur les autres, comment ne pas penser à cette mise en garde d'un sage de notre humanité qui, il y a plus de deux mille ans, disait déjà « les grands de ce monde font sentir leur pouvoir, mais pour vous que le plus grand soit le serviteur des autres » ? Cela ne peut-il pas signifier que gouvernants comme gouvernés ont un chemin d'humanité à parcourir en ne cédant pas à l'instinct de domination qui habite en chacun qui pousse au prime abord à la conception du pouvoir-sur les autres ? Découvrir la dimension du pouvoir-avec les autres comme aptitude d'agir avec eux de façon concertée ne nous conduit-elle pas à la compréhension même de la nature de notre être politique ?

La conception du pouvoir-avec les autres qui est une action concertée, ne contribuerait-elle pas à réduire le désir de s'éterniser au pouvoir dans le refus de l'alternance politique que l'on retrouve dans les différents pays africains où la modification de la Constitution pour avoir un mandat illimité est devenu source de malaise politique ? Car on aurait compris que le pouvoir n'existe pas sans les autres et donc qu'il implique une action concertée entre gouvernants et gouvernés. La conception du pouvoir-avec, signifiant le pouvoir comme partage et action concertée pour le bien de la communauté

politique à laquelle on appartient, ne faciliterait-elle pas ainsi l'alternance dans les pays où les crises du pouvoir tournent aussi autour de la peur de quitter le pouvoir, qui sous-tend les modifications abusives des Constitutions ? Cette façon arendtienne de maintenir la distinction entre le pouvoir et la domination ne renverrait-elle pas en réalité à l'essence même du politique qui est l'objet de la réflexion du philosophe politique ?

3. De la déconstruction à une re-fondation du politique en Afrique

L'analyse des deux axes précédents conduit sans équivoque à deux idées relatives, d'une part à l'urgence de revisiter le principe de la souveraineté afin de le repenser, et d'autre part, à l'idée de compréhension du pouvoir au-delà des pratiques ordinaires. Ces deux points identifiés renvoient tout simplement à une réflexion sur l'essence du politique. Car comment fonder l'idée de souveraineté partagée et celle du pouvoir-avec sans une déconstruction de l'approche répandue sur ce qu'est le politique et sa finalité ?

Si pour le citoyen peu averti et pour le commun des mortels le domaine de la politique est celui de la corruption, de la démagogie, le lieu où se trament les affaires les moins racontables pour n'être qu'un domaine de rapport de force, il serait difficile d'arriver à l'indispensable changement de vision du politique. Mais si, comme le dit P. Ricoeur, vivre avec et pour les autres dans des institutions justes est l'objectif de la politique, alors l'approche la plus répandue, parce que soutenue par des faits, a besoin d'être remise en question. Car nous dirons pour paraphraser le philosophe Gramsci : pas de changement possible sans une conquête intellectuelle comme préalable car tout changement provient de l'adoption d'une nouvelle vision ou d'un nouveau paradigme. La conquête intellectuelle est la nécessaire étape avant toute conquête physique. Et c'est dans cette optique que la déconstruction s'avère nécessaire car elle permet de remplacer une ancienne vision par une nouvelle vision qui, loin d'être irréaliste, cadre avec l'essence même du politique qui présuppose la pluralité d'êtres humains. Il s'agit en réalité de la redécouverte de la politique dans ses fondamentaux. Et c'est dans cette optique que l'on peut bien comprendre les mots de R. Aron (1965, p. 27) : « la politique est la caractéristique majeure de la collectivité tout entière puisqu'elle est la condition de toute coopération entre les hommes ».

La conception de la politique comme caractéristique de toute la collectivité et surtout comme la condition de toute coopération entre les hommes servira de base à la conception du pouvoir-avec et à l'idée de souveraineté partagée. Cette idée n'est pas étrangère à la sagesse africaine qui nous la révèle par ses mythes. Et nous empruntons un de ses mythes raconté par le philosophe congolais Ka Mana. C'est le mythe d'Inakale. Que dit le mythe ?

Il s'agit du désarroi d'un homme qui grimpe sur un palmier pour chercher des noix de palme. En pleine ascension, il se rend compte qu'en haut du palmier un gros serpent venimeux l'attend, prêt à bondir. Quand il se retourne vers la terre pour fuir, il aperçoit un lion dont le regard est braqué sur lui et un crocodile qui l'attend dans la mare d'à côté pour le dévorer sans autre forme de procès. Que va-t-il faire ? C'est la question qui est posée aux jeunes dans les cérémonies initiatiques africaines pour tester leur capacité de réflexion et surtout d'imagination, relève Ka Mana.

Ce mythe est assez révélateur. En effet, il renvoie à diverses situations en Afrique. Il met en exergue la situation d'embarras dans laquelle se trouvent les pays africains à l'égard des autres pays de la communauté internationale. La scène relate bien l'idée de rapport de force qui est d'abord attribuée à la politique dans notre imaginaire.

Et pourtant la réponse qui est donnée par la sagesse africaine dans les cérémonies d'initiation où ce mythe est proposé est d'une richesse inouïe. Car à la question que faire à laquelle on peut répondre de différentes manières en restant au premier niveau de l'analyse du mythe, la sagesse africaine propose une réponse implacable qui ramène à l'être et plus encore à la nature de l'être humain. La réponse de la sagesse africaine que : « Inakalé est bête, car on ne va pas en forêt seul ». Cette réponse qui peut être déconcertante est remplie de sagesse car la question que faire est précédée par la prise de conscience de ce que nous sommes et à ce titre la réponse permet de parvenir à une première vérité philosophique et humaine toute simple : la vie est une co-existence. L'homme n'est pas seul, l'être humain n'existe pas seul. Exister, c'est co-exister. La sagesse africaine met ainsi en lumière la vérité ontologique, vérité de l'être politique de l'homme. L'homme est fondamentalement un « co-étant ». Et la « co-étance » de l'être humain fait d'abord de l'autre une condition de sa singularité. A ce titre la « co-étance » rend responsable non

seulement de soi mais aussi de l'autre et insinue dès lors que la relation à l'altérité est une relation fondatrice de notre existence. Ce qui signifie que la première donnée de notre être est celle de la co-existence. Cette première vérité fonde la réalité de notre être politique et c'est que reconnaît Hannah Arendt quand elle affirme que la pluralité est le présupposé de la politique.

Il ne s'agit pas d'une découverte mais de la prise de conscience de cette première réalité que nous avons tendance à oublier pour retrouver certainement les bases pour ce qui a été dit dans les premier et deuxième points de cette réflexion. En effet, dire que la co-existence est une donnée de l'être c'est ipso facto reconnaître que la structure intrinsèque de l'être est la structure de l'avec. Et cette structure, tout en évitant toute fusion, met en avant le sens de la différence et du partage. Ainsi l'existence se dévoile comme une réalité partagée.

En partant de cette conception, le rôle d'un responsable politique qui sait ce qu'est le politique, n'est-ce pas de mettre en scène et en forme le pouvoir des citoyens agissant en commun comme le souligne Marcel Gauchet ? L'agir en commun ne serait-il pas une exigence, mieux une conséquence, de ce que nous sommes et qui sert de soubassement à la conception du pouvoir que propose H. Arendt en le concevant comme l'aptitude à agir et à agir de façon concertée ?

Si l'existence est une co-existence dans laquelle l'on doit promouvoir l'agir en commun et de façon concertée et, si, par les travaux des philosophes l'on sait que la souveraineté appartient au peuple et qu'il n'y a de peuple que parce qu'il y a pluralité d'hommes, ne peut-on pas aboutir à l'idée de souveraineté partagée qui décrisperait la situation de ce concept inventé par des hommes et qui attend encore des hommes d'aujourd'hui une réinterprétation pour une compréhension en partant de la donnée de la co-existence ?

L'idée même de souveraineté partagée fondée sur la dimension politique de l'être qui se réalise ici et ailleurs ne révolutionnerait-elle pas les relations entre les Etats en Afrique pour que se réalise enfin l'idée de ces grands ensembles politiques en gestation que sont par exemple la CEDEAO et l'UA, idée qui risque de demeurer impuissante par rapport à leur ambition d'origine ? Le continent africain ne doit-il pas oser, en partant de ce que nous enseigne la sagesse africaine issue du mythe d'Inakale ? Proposer une

réponse rationnelle et raisonnable à ses problèmes et aux problèmes du monde en quête de nouvelles constellations politiques reposant sur de nouvelles conceptions ne serait-elle pas un apport de l'Afrique du XXI^e siècle ? Pourquoi l'Afrique n'offrira-t-elle pas le Bodin actuel ? Ici encore un mythe de la sagesse africaine propose des solutions :

Dans l'introduction de ce travail, nous avons distingué trois catégories de pays et notre analyse est partie de trois pays que nous avons considérés comme les exposants des éléments de la crise en Afrique, mais il convient de souligner que tous les pays sont concernés par la conception du pouvoir et par l'interprétation du principe fondateur de des Etats. Et dans ce sens le pays de la troisième catégorie, le Rwanda ne peut pas nous laisser indifférents du point de vue de l'analyse critique indispensable pour le mieux-être de l'humain se réalisant ici et là de manière contingente. Le Rwanda a traversé de durs moments avec les terribles événements du génocide. Il s'en est sorti attestant ainsi de ce que Paul Ricœur appelle « l'homme capable », capable du pire tout comme du meilleur. Cependant il reste pour nous un problème, non au sens des belles structures mises en place, mais surtout dans le domaine de la conception du pouvoir, car cette conception demeure tributaire de la vision du pouvoir de l'homme fort au lieu d'être une éducation vers la conception du pouvoir-avec. La simple dimension économique et pragmatique ne suffit pas pour parler du développement humain. On pourrait se rappeler de ce dicton : « libérer les peuples et ils seront éduqués, mais tentez de les éduquer par la force, ils ne le seront jamais ou alors temporellement ».

Conclusion

La crise dans la vie d'un peuple ou d'une organisation peut être salutaire si elle est d'abord perçue comme une chance de réflexion et d'analyse pour mieux rebondir. De ce fait la crise en soi n'est pas mauvaise car elle peut se révéler comme crise de croissance après des réajustements nécessaires ou même l'adoption d'un nouveau paradigme après avoir analysé l'ancien avec ses forces et ses faiblesses.

Si la philosophie est fille de son temps, selon Hegel, et en même temps anticipation de l'avenir par des recherches de pistes pour modifier le présent alors ne devient-il pas urgent de penser l'avenir en portant les nouvelles

utopies capables de transformer l'existence individuelle et surtout collective ? Les questions de la souveraineté et de la conception du pouvoir dans les grands ensembles politiques font partie de ces nouvelles utopies de notre temps. Dans ce sens la conception du pouvoir déterminera un mode de gouvernance qui suscitera un type de développement permettant l'épanouissement de tous et de chacun.

Références bibliographiques

- ARENDRT Hannah, 1972, *Du mensonge à la violence. Essais de politique contemporaine*, Paris, Gallimard.
- ARENDRT Hannah, 1972, *La crise de la culture*, Paris, Gallimard.
- ARON Raymond, 1987 *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard.
- BAZIOU Jean Yves, 2005, *Les fondements de l'autorité*, Paris, Editions de l'Atelier.
- BEAUD Olivier, 1984, *La puissance de l'Etat*, Paris, P.U.F.
- CAMBIER Alain, 2004, *Qu'est-ce l'Etat ?*, Paris, Vrin.
- DIAKITE Tidiane, 1986, *L'Afrique malade d'elle-même*, Paris, Karthala.
- DIANGITUKWA Fweley, 2004, *Qu'est-ce que le pouvoir ?*, Paris, L'Harmattan.
- KÄ MANA, 1991, *L'Afrique va-t-elle mourir ? Essai d'éthique politique*, Paris, Karthala.
- KÄ MANA, 2014, *Pour l'économie du bonheur partagé. Construire une société heureuse*, Kinshasa, Editions du Cerdaf.
- KA MANA et KABUAYI Freddy Mulumba, 2018, *L'Afrique et l'ordre néolibéral planétaire*, Editions universitaires européennes.
- KI-ZERBO Joseph, 2003, *A quand l'Afrique ?*, Paris, Editions de l'Aube.
- MAIRET Gérard, 1997, *Le principe de la souveraineté. Histoires et fondements du pouvoir moderne*, Paris, Gallimard.
- MAIRET Gérard, 2009, *Les grandes œuvres politiques*, Paris, LGF.
- MORE Thomas, 1987, *L'utopie*, Paris, Flammarion.
- REVAULT d'ALLONES Myriam, 2006, *Le Pouvoir des commencements. Essai sur l'autorité*, Paris, Seuil.